



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT des HAUTES-ALPES  
**MAIRIE de BARATIER**  
05200

Baratier, le 15 septembre 2020

*Mesdames, Messieurs,  
Les habitants de la commune*

**05200 BARATIER**

N/Réf. : CM/JMR n° 2020/09.192

**OBJET : Extinction de l'éclairage public à Baratier**

Mesdames, Messieurs,

Afin de poursuivre la politique de modernisation des installations d'éclairage public, la nouvelle équipe municipale va mettre en place l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit.

Cette action vise plusieurs objectifs :

- **Faire des économies d'énergie et réduire notre facture d'électricité** : l'extinction nocturne permettra une économie de 40% sur les consommations électriques et donc sur la facture énergétique.
- **Préserver la biodiversité** : la vie sur terre est régie par l'alternance du jour et de la nuit. Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, car il permet un bon fonctionnement physiologique et correspond au rythme biologique.
- **Préserver le ciel nocturne** : l'extinction de l'éclairage public permettra de favoriser l'observation du ciel.

Extinction nocturne et sécurité :

Plusieurs communes en France, dans les Hautes Alpes et dans l'Embrunais-Savinois, ont déjà mis en place ce dispositif et cela permet de bénéficier de retours d'expériences que nous avons analysé :

- l'extinction de l'éclairage public ne génère pas davantage de cambriolages et d'actes de malveillance.
- il est généralement constaté une baisse de vitesse des automobilistes lorsqu'ils entrent dans une agglomération qui n'est pas éclairée car la perception des dangers potentiels est diminuée. Les conducteurs sont donc plus prudents et attentifs lors de leur passage.

Concrètement, comment cela va-t-il se passer :

L'activation du dispositif va débuter le **22 septembre prochain**

- La programmation sera réalisée de la façon suivante :
  - Du 15 septembre au 14 juin: l'extinction aura lieu de minuit à 5h
  - Du 15 juin au 14 septembre: l'extinction aura lieu de 1h à 5h

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Merci de votre compréhension,  
Bien cordialement,

Le Maire,  
Christine MAXIMIN